



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00066

Numéro SIREN : 382 402 683

Nom ou dénomination : AAA FRANCE CARS

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2017 sous le numéro de dépôt 1554

AAA FRANCE CARS
Société par actions simplifiée au capital de EUR 300.000
Siège social : SECLIN (59113) 10 rue de Luyot
382 402 683 RCS LILLE
(la "**Société**")

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS
SEING PRIVE LE 1^{ER} JANVIER 2017**

L'an deux mil dix-sept

Le premier janvier,

AVIS EUROPE HOLDINGS LIMITED, société de droit anglais, dont le siège est situé Avis Budget House, Park Road, Bracknell, Berkshire RG12 2EW (Royaume-Uni), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro 1995619, représentée par Monsieur Massimo Marsili, dûment habilité à l'effet des présentes, associé unique de la Société (l' "**Associé Unique**"),

après avoir préalablement pris connaissance des documents suivants :

- un exemplaire des statuts ;
- le projet de texte des résolutions ;
- le procès-verbal des décisions de l'Associé Unique prises par acte sous seing privé le 20 décembre 2016.

a pris les décisions ci-dessous portant sur l'ordre du jour suivant :

- constatation de la prise d'effet de la démission de Monsieur Thierry Jardin de ses fonctions de Président de la Société au 31 décembre 2016 ;
- constatation de la prise d'effet de la démission de Monsieur Massimo Marsili de ses fonctions de Directeur Général de la Société au 31 décembre 2016 ;
- constatation de la prise d'effet de la nomination de Monsieur Massimo Marsili en qualité de Président de la Société à compter de ce jour ;
- pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique constate que la démission de Monsieur Thierry Jardin de ses fonctions de Président de la Société est devenue effective au 31 décembre 2016.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique constate que la démission de Monsieur Massimo Marsili de ses fonctions de Directeur Général de la Société est devenue effective au 31 décembre 2016.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, suite à la réalisation de la condition suspensive de la démission de Monsieur Massimo Marsili de ses fonctions de Directeur Général de la Société au plus tard le 31 décembre 2016, et conformément aux termes et conditions fixées par la sixième décision de l'Associé Unique de la Société prise par acte sous seing privé le 20 décembre 2016, constate la nomination de Monsieur Massimo Marsili en qualité de Président de la Société effective à compter de ce jour.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra d'accomplir.



L'Associé Unique
Représenté par Monsieur Massimo Marsili